



## Puis je annuler ma commande : caravane neuve

Par **Flyyourmind**, le **23/06/2022** à **03:47**

Bonjour

je souhaite acheter une caravane neuve chez un professionnel.

je me rends au jour dit de la livraison, mais on m'informe que pour eux, cela est prévu demain.

la caravane étant sur place, nous faisons le tour: il y a plusieurs constats d'usure anormal pour un produit neuf. De fait, elle doit repasser en atelier pour reprise de ces défauts.

A la vue de l'état du produit, puis annuler la vente ?

A savoir

- le produit est payé en intégralité par 2 virements, d'acompte puis du complément.
- le produit n'est pas encore dit livré
- nous en sommes encore à l'étape du bon de commande
- sur le devis puis le bon de commande, apparait le numéro d'identification de la caravane.
- sur la carte grise, apparaît la date de 1ere mise en circulation, qui est récente et antérieure à la commande, avec son numéro d'identification
- je ressors de chez eux avec un mail mentionnant les différentes parties à reprendre suite au "controle" de ce jour et qu'ils m'informent dès la fin des reprises.

Finalement, cela laisse à penser que cette caravane était déjà en stock et qu'elle est neuve,

mais son état témoigne d'une certaine "ancienneté".

On m'informe que les articles 1103 et 1231-1 du code civil peuvent m'aider mais je n'y comprends pas grand chose à leur lecture. Pouvez vous m'aider ?

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **23/06/2022** à **07:00**

Bonjour

Pourriez vous préciser un peu, car vous dites

*"je **souhaite** acheter une caravane neuve chez un professionnel."*

*"le produit **est payé** en intégralité "*

*"**nous en sommes** encore à l'étape du bon de commande"*

Par **Flyyourmind**, le **23/06/2022** à **08:37**

Bonjour

Je pensais être au plus factuel.

Un bon de commande est signé pour l'achat d'une caravane. La paiement intégral a été effectué. J'ai vu la caravane avec le vendeur et elle présente des défauts évidents alors qu'elle est dite neuve.

Quels sont mes recours ? Puis-je annuler la vente ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **23/06/2022** à **09:21**

Bonjour,

Vous avez droit à la garantie légale de conformité pendant 2 ans.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11094>

[quote]

Vous devez choisir entre la réparation et le remplacement du bien non conforme. En cas de

différence de coût évidente entre les 2 options, le vendeur peut imposer l'option la moins chère.

Vous pouvez vous faire rembourser intégralement (en rendant le produit) ou partiellement (en gardant le produit) si ces 2 options :

sont impossibles (par exemple si la fabrication a été arrêtée),  
ou ne peuvent pas être mises en œuvre dans le mois suivant votre réclamation,  
ou vous créent un inconvénient majeur.

[/quote]

Par **Marck.ESP**, le **23/06/2022** à **09:25**

Merci,

Ce litige concerne t-il le concessionnaire ou le constructeur ?

Par **Flyyourmind**, le **23/06/2022** à **10:19**

[quote]

Bonjour Marck

Ce litige concerne t-il le concessionnaire ou le constructeur ?

[/quote]

Cela concerne le concessionnaire

Par **Marck.ESP**, le **23/06/2022** à **10:30**

Donc, le véhicule serait sorti conforme de chez le constructeur aurait été "modifié" par le concessionnaire ?

Par **Flyyourmind**, le **23/06/2022** à **10:36**

Bonjour Supprimé,

Vous avez droit à la garantie légale de conformité pendant 2 ans.

.....

Ne puis-je invoquer les articles les articles 1103 et 1231-1 du code civil, pour annuler la vente

?

Rem: nous en sommes à l'étape du bon de commande signé

Par **Flyyourmind**, le **23/06/2022** à **10:47**

Marck,

Donc, le véhicule serait sorti conforme de chez le constructeur c'est aurait été "modifié" ?

.....

Oui il serait sorti conforme selon le contrôle qualité du fabricant. Puis, lors de la réception par ce concessionnaire.

Aucune modification ne semble avoir été faite. J'ai commandé une seule option : la pose de la galerie, faite sur place.

Hier, il fut constaté ensemble qu'il y a des fissures notamment, à plusieurs points de "travail" de la caravane: porte latérale et porte-coffre. Leur conclusion est que des réparations sont nécessaires.

Et la date de livraison prévue aujourd'hui est repoussée.

Cela laisse à penser qu'elle est d'occasion, mais la carte grise est récente. Elle aurait donc subit un stockage de mauvaise facture.

Par **Marck.ESP**, le **23/06/2022** à **11:12**

La meilleure option serait de diligenter une expertise, avant action en justice, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la DGCCRF.

Par **Flyyourmind**, le **23/06/2022** à **14:03**

Merci à vos conseils précieux pour être rassérénés, vis à vis de la loi.

Je demande le remplacement du bien non conforme, au regard de la garantie légale: par tél, le concessionnaire est ok et par AR, pour sanctionner une date d'effet ; puisque je suis engagé par la commande même, je ne peux l'annuler.

Tel est ma compréhension.

Il eu été intéressant de demander/ négocier une garantie commerciale, avant la commande.

Par **miyako**, le **25/06/2022** à **18:00**

Bonsoir,

Dans les conditions de livraison telles que formulées ,vous avez tout à fait le droit de refuser la livraison de cette caravane et d'en exiger une autre,à défaut de remboursement et d'annulation de la commande .

Cordialement

Par **Chaber**, le **25/06/2022** à **19:01**

bonjour

tout savoir sur la garantie légale de conformité

**La garantie légale de conformité** vous permet de demander au vendeur la **réparation** ou le **remplacement du bien**.

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, vous pouvez rendre le bien et vous faire restituer le prix ou bien le garder et vous faire restituer une partie du prix.

Le vendeur professionnel est seul responsable de la garantie de conformité vis-à-vis de son client. Il ne peut le renvoyer vers le fabricant. Mais le vendeur peut éventuellement se retourner ensuite contre son fournisseur ou le fabricant du produit.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/garantie-legale-conformite>